

Info.pl@ine

ZOOM sur

BLE

POIS et

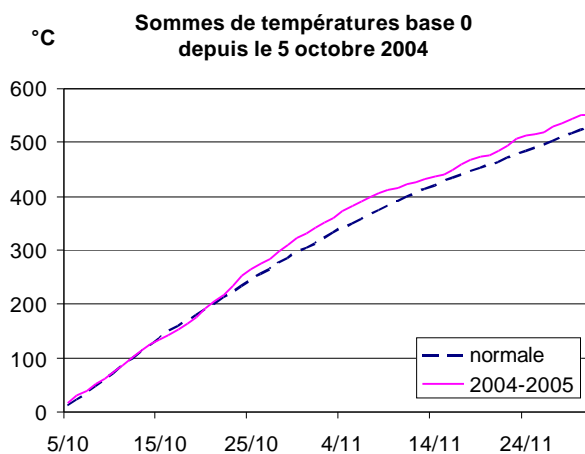
FEVEROLE de PRINTEMPS

N°8 – 1^{er} décembre 2004 - 6 pages

Pucerons et Limaces : continuer la surveillance

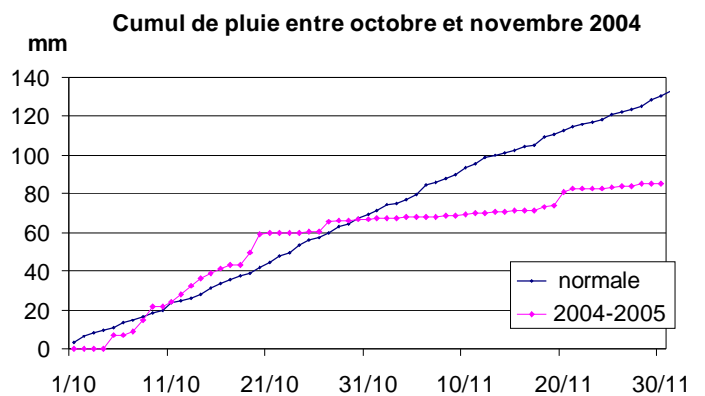
Des éléments pour choisir ses variétés

AGRO-METEO



Le cumul des températures depuis début octobre est proche de la normale soit une légère avance de 1 à 3 jours sur la normale.

Les premiers froids ont été bénéfiques pour ralentir le développement de certains colzas.



Depuis début octobre le déficit de pluie est sur la station de Melun de 50 mm. Localement, il a pu y avoir des cumuls plus importants.

Ce déficit hydrique n'a pas été préjudiciable au développement des céréales. Par contre, il est plutôt favorable à l'implantation racinaire du colza. En effet, cette plante est plus sensible à des excès d'eau.

ACTUALITES CULTURES

BLE (stade : levée à premières talles)

P Pucerons

Les pucerons sont vecteurs de la jaunisse jusqu'à la fin du tallage.

Ø Il est donc nécessaire de continuer à surveiller les parcelles.

CHOISIR sa VARIETE de POIS de PRINTEMPS

Le choix de la variété doit prendre en compte le rendement, le poids de 1 000 grains et la facilité de récolte (en fonction de la casse ou perte des grains, la masse de végétation, le port de la plante et la hauteur de la variété).

Les rendements présentés ci-dessous sont issus :

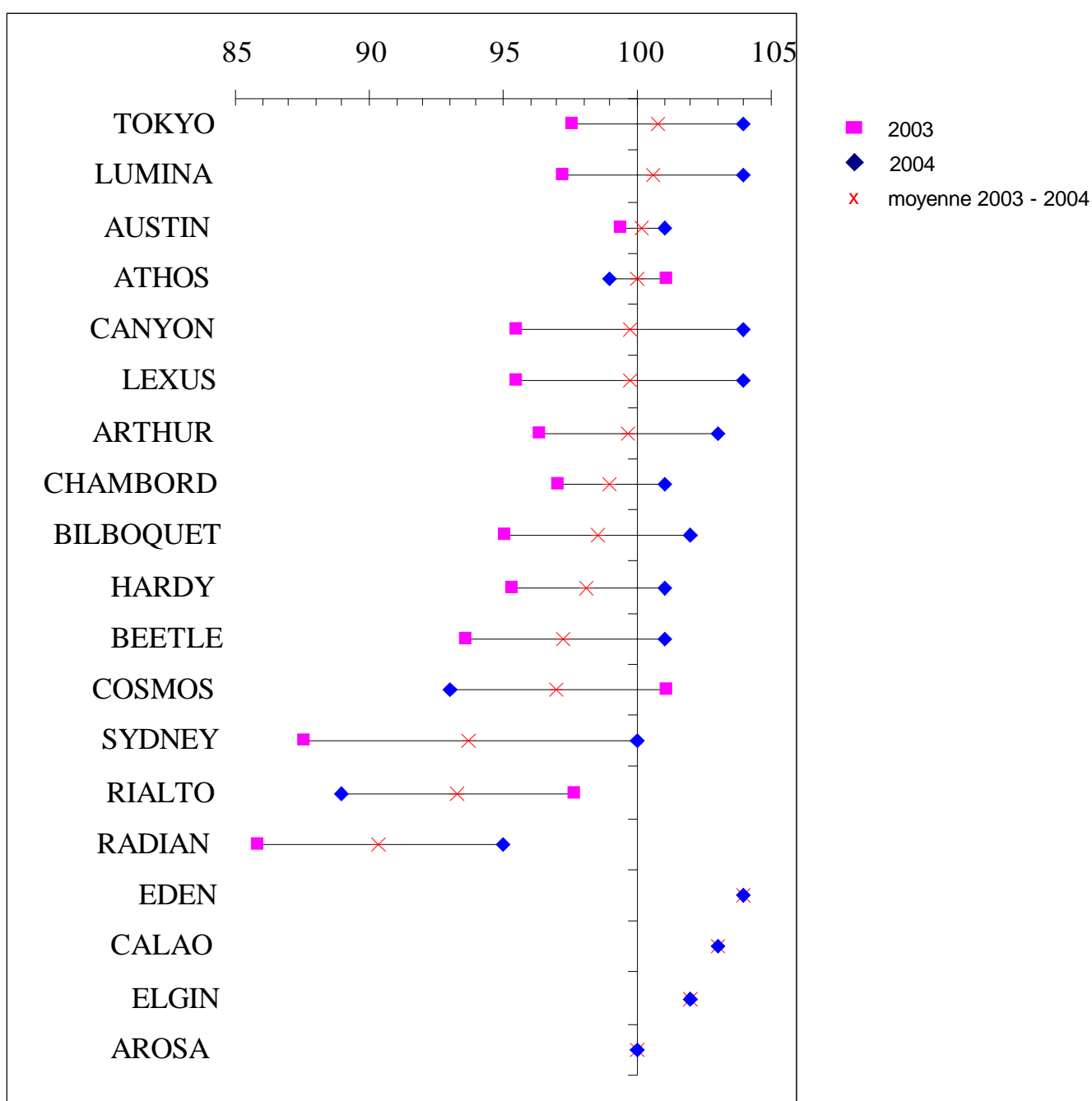
- pour la récolte 2003 : moyenne de 2 essais en Seine et Marne (Villebéon et Chatenay sur Seine).

Témoins : ATHOS et BADMINTON

- pour la récolte 2004 : regroupement Centre – Ile de France d'Arvalis, Institut du végétal.

Témoins : ATHOS, HARDY, SYDNEY

Les rendements sont exprimés en indice par rapport à la moyenne des témoins.



La taille du grain sera à prendre en compte pour le calcul de la dose de semis. Les PMG spécifiés dans les tableaux ci-dessous sont ceux de la récolte 2004.

Les VALEURS SÛRES pour les semis 2005	
Û ATHOS	Toujours précoce à floraison Gros grain : le plus gros PMG cette année (près de 300 g) Teneur en protéines élevée Variété courte
Û AUSTIN	Précoce Courte avec une bonne tenue de tige, équivalente à LUMINA Bonne en productivité
Û CANYON	Rendement correct Grain assez gros (PMG de 275 g) Hauteur proche de celle d'ATHOS
Û CHAMBORD	Rendement correct Grain assez gros (PMG de 275 g) Hauteur à la récolte équivalente à celle d'ATHOS
Û HARDY	Très bonne productivité en système irrigué Grain de taille moyenne (PMG de 260 g) La meilleure des valeurs sûres en tenue de tige bien que haute à la récolte Bonne vigueur à la levée et au démarrage en sol froid
Û LUMINA	Tardive Très bonne productivité Grain de taille moyenne (PMG de 250 g) Bonne tenue de tige, intermédiaire entre ATHOS et HARDY
Û SYDNEY	Variété courte sensible à la verse

Les VARIETES à CONFIRMER	
Û ARTHUR	Productivité moyenne Grain de taille moyenne (PMG de 255 g) Légèrement plus haute qu'ATHOS
Û BEETLE	Rendement souvent proche des meilleures variétés Grain assez gros (PMG de 270 g) Légèrement plus haute qu'ATHOS
Û BILBOQUET	Plus tardive à fin floraison et maturité Productivité moyenne Légèrement plus haute qu'ATHOS
Û LEXUS	Rendement souvent proche des meilleures variétés Plus haute qu'ATHOS
Û TOKYO	La meilleure productivité en moyenne sur 2 ans Grain assez gros (PMG de 270 g) Très légèrement plus haute qu'ATHOS

Les VARIETES à SUIVRE	
Û AROSA	Rendement souvent proche des meilleures variétés en système irrigué Grain de taille moyenne (PMG de 250 g) Légèrement plus haute qu'ATHOS
Û CALAO	Bonne productivité Hauteur proche d'ATHOS
Û EDEN	Très bonne productivité Grain assez gros (PMG de 280 g) Bonne tenue de tige
Û ELGIN	Bonne productivité Gros grain (PMG de 290 g) Légèrement plus haute qu'ATHOS

CHOISIR sa VARIETE de FEVEROLE de PRINTEMPS

La teneur en protéines est importante pour le débouché meunerie d'alimentation animale et plus encore pour l'agro-alimentaire (concentrés de protéines).

L'absence de tanins améliore à la fois la digestibilité des protéines et la valeur énergétique des féveroles en alimentation des porcs et des volailles. Mais les féveroles sont très peu utilisées pour ce débouché actuellement.

Le choix de la variété de la féverole doit prendre en compte le débouché mais aussi le PMG qui influence directement le coût « semences » et donc la marge brute.

Les rendements présentés ci-dessous sont issus :

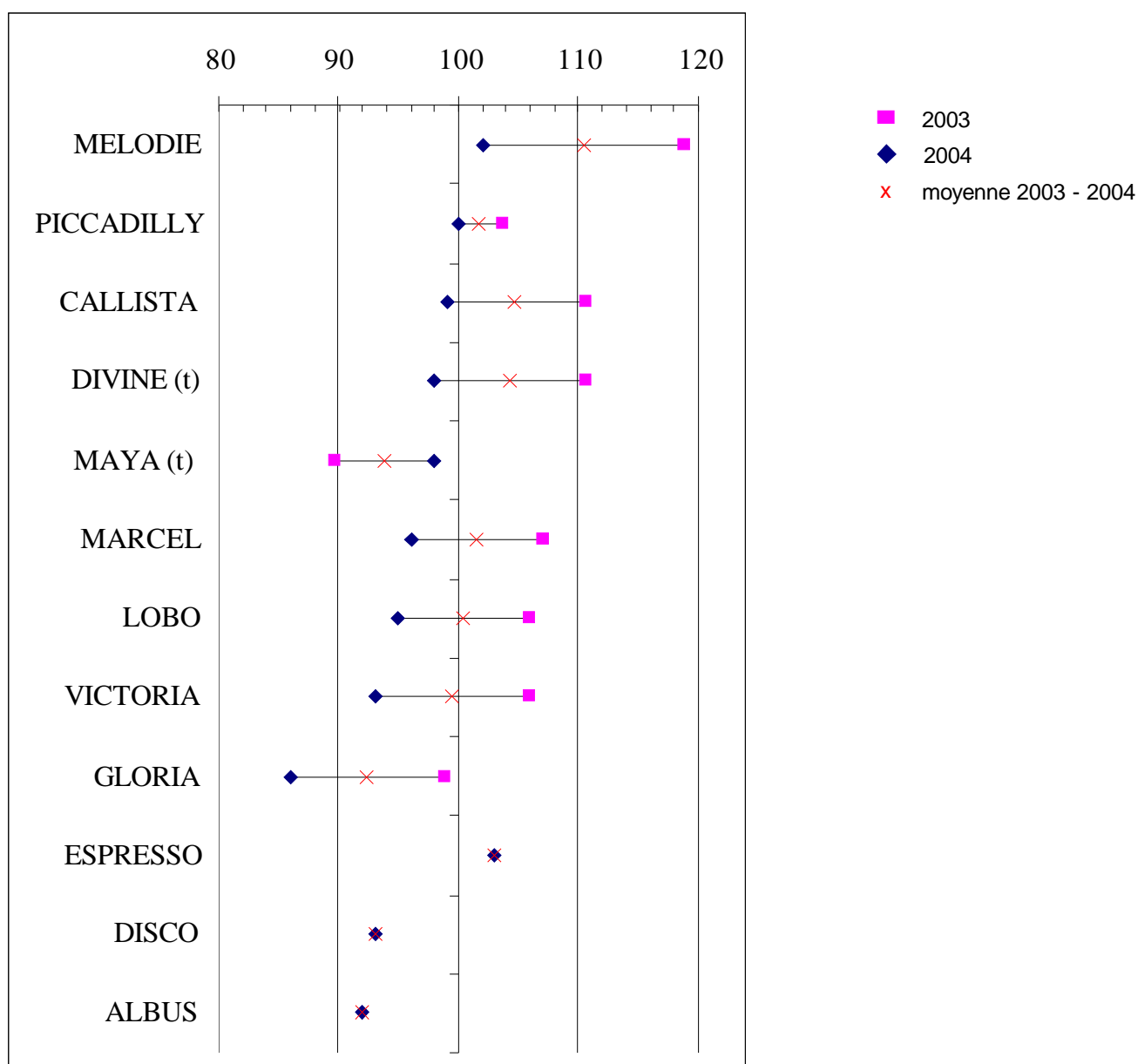
- pour la récolte 2003 : moyenne de 2 essais en Seine et Marne (Guignes et Courtacon).

Témoins : DIVINE et MAYA

- pour la récolte 2004 : regroupement Centre – Ile de France d'Arvalis, Institut du végétal.

Témoins : MELODIE et MAYA

Les rendements sont exprimés en indice par rapport à la moyenne des témoins.



Les PMG spécifiés dans les tableaux ci-dessous sont ceux de la récolte 2004.

Les VALEURS SURES	
Û MAYA Fleurs colorées	Productivité moyenne La plus courte 10 à 25 cm de moins que les autres Résistante à la verse Répond bien à l'irrigation PMG moyen (PMG de 570 g)
Û DIVINE Fleurs colorées	Même productivité que MAYA en 2004 Semble peu valoriser l'irrigation Peu sensible à la verse PMG moyen (PMG de 570 g)
Û MELODIE Fleurs colorées	Productive Sensible à la verse, attention aux densités de semis (pas plus de 35 grains/m ²) PMG moyen (PMG de 550 g)
Û MARCEL Fleurs colorées	Productivité moyenne Courte et résistante à la verse PMG moyen (PMG de 540 g)
Û LOBO Fleurs colorées	Productivité moyenne Grande taille peu sensible à la verse PMG plus important (PMG de 610 g)
Û PICCADILLY Fleurs colorées	Caractéristiques proches de MAYA Confirme sa bonne productivité et sa régularité

Les VARIETES à SUIVRE	
Û ESPRESSO Fleurs colorées	Très bonne productivité Hauteur moyenne, supérieure à MAYA Grain de taille moyenne (PMG de 570 g)
Û GLORIA Fleurs blanches	Productivité moyenne Teneur en protéines élevée Petit grain
Û VICTORIA Fleurs blanches	Productivité moyenne Teneur en protéines élevée Gros grain (PMG de 590 g)

INFORMATION REGLEMENTAIRE

STOCKER vos ENGRAIS AZOTES

Les stockages d'engrais à base de nitrates correspondant à la norme NF U 42-001 sont soumis à certaines réglementations en fonction du volume stocké. Les engrais concernés sont aussi bien les engrais simples à base de nitrates que les engrais composés type NPK. Les engrais sans azote nitrique comme les urées granulées, les phosphates d'ammonium, le sulfate d'ammonium ou les binaires PK n'ont pas à être pris en compte dans le calcul de la « quantité totale susceptible d'être présente ».

Rappelons que les dépôts d'engrais solides à base de nitrates sont concernés à travers la rubrique 1331 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le stockage d'engrais liquide relève lui, de la rubrique 2175, et les engrais organiques et organo-minéraux, de la rubrique 2171.

P Engrais azotés solides

Stockage inférieur à 1 250 tonnes (soumis au Règlement Sanitaire Départemental - RSD).

Aucune précision n'est donnée pour ce type de stockage au-delà de l'obligation d'éviter tout déversement dans le milieu naturel d'éléments potentiellement polluants. Cependant, il est recommandé de protéger le stockage de l'humidité et de la chute de corps étrangers.

Stockage supérieur à 1 250 tonnes (soumis à autorisation préfectorale)

- distance minimale de 50 m par rapport aux tiers,
- dépôt parfaitement clos,
- entouré de murets de protection en matériau incombustible,
- séparé en case de moins de 100 tonnes.

P Engrais azotés liquides

Stockage inférieur à 100 m³ (soumis au Règlement Sanitaire Départemental – RSD)

Là encore, il est recommandé d'éviter tout déversement susceptible d'entraîner une pollution.

Stockage supérieur à 100 m³ (soumis à autorisation préfectorale)

Cette autorisation prévoit l'obligation d'avoir une capacité de rétention au moins égale à la plus grande des 2 valeurs suivantes :

100% de la capacité du plus grand réservoir,

50% de la totalité des réservoirs

La réalisation d'un dispositif de rétention consiste à construire autour de la cuve (ou des cuves), sur une plateforme étanche, un mur incombustible qui retiendra le liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols.

Dans tous les cas, le stockage d'engrais est soumis aux dispositions de la loi BARNIER (principe d'actions préventives et de correction). Elle n'impose pas d'obligation de moyens mais inclut une notion de résultat. Il y a délit en cas d'imprudence ou de négligence. L'exploitant n'a pas le droit à l'erreur et sera tenu responsable pénalement en cas de pollution du milieu naturel.

*Pour tous renseignements complémentaires
n'hésitez pas à contacter les conseillers de la Chambre d'Agriculture*



Rédacteurs : Eric Bizot, Anne Papin, Sébastien Piaud, Laurent Proffit, Laurent Royer, Thierry Pecquet
Chambre d'Agriculture 77, Pôle Agronomie et Environnement, 418, rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08

Toutes rediffusion et reproduction interdites